

Date de la convocation

18/09/2026

Date d'affichage de la convocation

18/09/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Votes

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 2

L'an 2026, le 25 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, M. JAN Rodolphe, Mme PERROTIN Marie-Pierre, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POUILLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, Mme PETTON Lucile, LE MOING Jean-Jacques, M. CHAUVIRE Yann, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s :

Absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Réf	2026/049
------------	----------

Objet de la délibération : TARIFS SALLE DES FETES RESONANCE et autres SALLES COMMUNALES

Il est proposé de revoir une nouvelle tarification de location de la salle résonnance et de revoir ou fixer les tarifs des autres salles pouvant être occupées par le public.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'ADOPTER la gratuité pour la salle du conseil municipal
- d'ADOPTER la gratuité pour la salle associative rue de Bellevue
- d'ADOPTER les tarifs suivants pour la salle Résonance :

Malguénacais et associations malguénacoises			
En euros	Journée	Samedi & Dimanche (2jours)	Journée supplémentaire
Totalité de la salle	450	700	200
Grande Salle 2/3	300	450	150
Petite salle 1/3	150	300	100
Cuisine	150	200	100

Associations et particuliers non domicilié.e.s à Malguénac			
En euros	Journée	samedi & Dimanche (2jours)	Journée supplémentaire
Totalité de la salle	600	900	300
Grande Salle 2/3	400	600	200
Petite salle 1/3	250	400	150
Cuisine	200	250	100

Entreprises et professionnels à la journée	
Totalité de la salle	1200 €
Grande Salle 2/3	800 €
Petite salle 1/3	550 €
Cuisine	280 €

Tout public	
Gradins	200 €
Caution	2000 €
Ménage	500 €
Casse Micro	200 €
Casse ou Perte Badge	50 €

- d'ADOPTER les tarifs suivants pour la salle de sport SAINT NÉOT :

- un forfait de 150 euros par utilisation
- un forfait de 50 euros pour le chauffage si demandé
- gratuité pour les assemblées générales et l'espace bar

Pour les salles Résonance et Saint Néot, gratuité lors des évènements n'ayant pas pour objectif de récolter des fonds pour les associations de Malguénac. L'utilisation gratuite d'une salle (Résonance ou Saint Néot) par an lors de l'organisation d'évènements ayant pour objectif de récolter des fonds pour les associations de Malguénac avec cas particulier : gratuité pour deux manifestations par an pour les écoles.

Pour copie conforme.



Le Maire,